

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 59/010/2007 – ÉFAI

2 novembre 2007

AU 287/07

Torture

UGANDA

Geoffrey Oyuru (h)
Denis Coto (h)
Patrick Opono (h)
Joshua Ocen (h)
Tom Ekwang (h)
Alfred Ebong (h)
Geoffrey Ebong (h)
Emmanuel Abak (h)
ainsi qu'au moins 14 autres personnes

La police ougandaise a arrêté une trentaine de personnes le 29 octobre. Au moins 22 d'entre elles ont été torturées, dont les huit nommées ci-dessus, dans le district d'Apac (nord-est du pays). Ces détenus avaient été accusés d'avoir, la veille, volé et tué 80 têtes de bétail et blessé un homme par balle. Ils risquent d'être de nouveau torturés. Ils ne disposent d'aucune assistance juridique et n'ont pas reçu de soins médicaux adaptés, bien qu'au moins quatre d'entre eux soient gravement blessés.

Selon des témoins oculaires, le 29 octobre entre 14 heures et 16 heures, des policiers ont arrêté une trentaine d'hommes qu'ils ont frappés à plusieurs reprises à coups de matraque en les interrogeant au sujet du bétail volé et des personnes impliquées dans cette infraction. Une vingtaine de policiers ont battu et interrogé ces détenus à tour de rôle.

Quatre hommes, sinon plus, ont été blessés grièvement au cours de ces violences. L'un d'entre eux a été roué de coups jusqu'à ce que son pantalon soit déchiré et maculé de sang, et il a déféqué dans ses vêtements. La police locale a confirmé l'arrestation de 22 hommes et leur interrogatoire sur place, mais a nié avoir connaissance de passages à tabac, bien qu'une photographie publiée dans le quotidien *New Vision* le 30 octobre montre distinctement trois agents donnant des coups de matraque à 16 personnes couchées face contre terre sur le bord de la route.

Au moins 22 des détenus arrêtés ce jour-là ont comparu devant le tribunal du district d'Apac le 1^{er} novembre et ont été inculpés de vol aggravé de bétail. Ils auraient été placés en détention provisoire à la prison gouvernementale d'Atopi jusqu'au 5 novembre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours d'une affaire similaire qui a eu lieu dans la ville de Mbale il y a quelques mois, un détenu aurait été roué de coups sur les fesses par des policiers de la Rapid Response Unit (Unité de réaction rapide). Cet homme n'a reçu aucun traitement médical pendant sa garde à vue, si bien que ses plaies se sont infectées et qu'il a dû être hospitalisé.

L'article 24 de la constitution ougandaise précise que nul ne doit être soumis à aucune forme de torture ni de peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant. L'Ouganda est en outre partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, qui interdisent aux autorités de torturer ou de soumettre quiconque à une peine ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces deux textes les obligent également à veiller à ce que les détenus reçoivent tous les soins médicaux dont ils ont besoin.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par le fait que la police ougandaise a torturé au moins 22 hommes le 29 octobre, juste après les avoir arrêtés ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces 22 détenus ne soient plus torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et pour qu'ils bénéficient sans délai de soins médicaux, ainsi que de l'assistance d'un avocat de leur choix ;
- demandez instamment que les autorités ouvrent immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur ces actes de torture, qu'elles rendent publics les résultats de ces investigations et qu'elles défèrent à la justice les responsables présumés ;
- engagez-les à suspendre de leurs fonctions tous les policiers ayant participé à ces arrestations jusqu'à la fin de cette enquête.

APPELS À :

Inspecteur général de la police :

Maj. Gen. Kale Kayihura
Inspector General of Police
Uganda Police Force
PO Box 7055, Kampala, Ouganda

Fax : +256 414 342985

Formule d'appel : *Dear Major General, / Monsieur,*

COPIES À :

Président de la République :

Kaguta Yoweri Museveni
President of the Republic
Office of the President of Uganda
Parliament Building
PO Box 7168, Kampala, Ouganda

Fax : +256 41 4235459

+256 41 4344012

Procureur général et ministre de la Justice :

Hon. Kiddhu Makubuya
Ministry of Justice and Constitutional Affairs
Parliament Avenue
PO Box 7183, Kampala, Ouganda

Fax : +256 41 4250829

Ministre de l'Intérieur :

Minister of Internal Affairs
Ruhakana Rugunda
Jinja Rd
PO Box 7191, Kampala, Ouganda

Fax : +256 414343088

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouganda dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 14 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.